

LAVAL, le 30 mars 2021

DIRECTION DES INFRASTRUCTURES

DIRECTION DE L'ACTION FONCIÈRE DE
L'HABITAT ET DE L'OBSERVATION
TERRITORIALE

Service urbanisme et foncier

Dossier suivi par :
Pierre-Yves BEAUJAN
Chef de service

N/réf. : PYB

Monsieur Florian BERCAULT
Président de Laval Agglomération
HÔTEL COMMUNAUTAIRE
1 PLACE DU GENERAL FERRIE
CS 60809
53008 LAVAL Cedex

Monsieur le Président,

Par courrier reçu le 5 février 2021, vous nous avez transmis le dossier de modification du règlement de l'Aire de Valorisation de l'Architecture et du Patrimoine (AVAP) de Laval.

En tant que personne publique associée, le Conseil départemental n'a pas d'observation sur cette procédure.

Quand le dossier sera approuvé, nous souhaitons être destinataires des pièces modifiées afin d'avoir en notre possession un dossier à jour de votre AVAP.

Nous vous prions de croire, Monsieur le Président, à l'assurance de notre considération la plus distinguée.

Pour le Président et par délégation :
Le Chef de service,



Pierre-Yves BEAUJAN

Hôtel du Département
39 rue Mazagran
CS 21429
53014 LAVAL CEDEX

☎ 02 43 66 52 08
✉ pierre-yves.beaujan@lamayenne.fr

www.lamayenne.fr